

Il a aussi déclaré qu'il était important pour les gouvernements provinciaux de nommer des juges à la Cour suprême. Je conclurai donc sur la question suivante: Pourquoi est-il si important pour les provinces d'obtenir ce pouvoir si ce n'est parce qu'elles croient qu'en nommant des juges à la Cour suprême du Canada, ces juges deviendront avec le temps leur marionnette?

M. O'Neil: Monsieur le Président, tout d'abord, j'invite le député à lire la transcription des débats ou à écouter plus attentivement lorsqu'il est présent. S'il avait bien écouté, il aurait compris qu'en parlant de la Cour suprême, j'ai simplement déclaré que je rejetais l'idée qu'elle ait été pendant plus de 120 ans un instrument au service du gouvernement fédéral.

J'affirmais que si nous nous rendons aux arguments voulant que la Cour suprême devienne un instrument des provinces, nous admettons par le fait même qu'elle a été celui du gouvernement fédéral. Voilà où je voulais en venir, monsieur le Président. Je suis content que le député se rende à mes arguments.

• (1630)

Quand le député parle de la Cour suprême du Canada comme d'une institution nationale, il révèle sa conception du Canada selon laquelle les institutions nationales sont contrôlées par le gouvernement qui siège à Ottawa. Ce n'est pas ainsi que je conçois notre nation. Pour moi, les institutions nationales sont celles où, provinces et gouvernement fédéral, nous avons tous une part. C'est le régime fédéral dans lequel nous vivons et c'est la conception du pays que j'accepte. Je sais que des membres de son parti rejettent cette idée et c'est précisément pourquoi, comme parti politique, nous avons remplacé l'affrontement national par la réconciliation nationale.

Enfin, quand le député pose des questions sur le Sénat et la possibilité ou non d'une réforme, il apporte de l'eau à mon moulin. Il y a à peine quelques mois, il était possible de s'entendre à l'unanimité sur ce qui est peut-être le problème le plus difficile que nous ayons eu à résoudre et qui nous afflige depuis des décennies, soit ramener le Québec au bercail en concluant un accord de vaste portée.

Le député demande si la province d'Ontario accepterait que la Nouvelle-Écosse ait autant de poids qu'elle au Sénat. La question se pose, avec ou sans l'Accord du lac Meech, car dans l'état actuel des choses, en l'absence du Québec à la table des négociations, l'Ontario a droit de veto sur la réforme du Sénat. Dans un cas comme dans l'autre, l'Ontario pèse énormément dans la décision de réformer ou non le Sénat. En l'absence du Québec à la table de négociation, une réforme constitutionnelle sérieuse est pratiquement impossible, monsieur le Président, parce qu'il faut l'assentiment d'un certain nombre des neuf provinces. Quand le Québec est à la table de négociation, certaines provinces comme la mienne ont un allié naturel. Un allié avec qui nous pouvons forger des accords qui peuvent amener une bonne évolution constitutionnelle pour la Nouvelle-Écosse,

Modification constitutionnelle de 1987

malgré que la province de l'Ontario puisse être opposée à cette évolution.

Mon ami expose une certaine conception du pays. C'est la conception paranoïaque du parti libéral alors qu'il est question de faire les choses dans la collaboration fédéraliste.

M. Parry: Monsieur le Président, au début de son exposé mon honorable ami a parlé de la campagne référendaire au Québec. Les 40 p. 100 de oui donnés à ce référendum, il les a qualifiés de rejet du Canada, ajoutant que c'était la moitié des Québécois francophones qui rejetaient l'idée du Canada.

Étant donné que c'est l'adhésion du Québec à la constitution qui est évidemment l'élément moteur de l'Accord du lac Meech, est-ce que mon collègue voudrait justifier ou développer cette affirmation? Est-ce qu'il ne veut pas plutôt reconnaître que la question référendaire avait été rédigée de manière à piéger tous ceux qui avaient le moindre doute quant à la nature des relations du Québec avec le Canada? Est-ce qu'il s'accroche vraiment à l'affirmation qu'il s'agissait d'un rejet du Canada?

M. O'Neil: Monsieur le Président, le député, qui a soutenu le même point de vue l'autre jour à la Chambre, pose une question qui ne me présente pas de difficulté. L'aboutissement logique de ce qu'il affirme, c'est qu'après tout ce débat la population québécoise ne connaissait pas vraiment la question posée.

Je n'admets pas qu'après un débat aussi passionné les Québécois politisés, ceux que la politique touche de près, n'aient pas vraiment compris la nature de la question qu'on leur posait. Pour moi, je dis carrément que c'est insulter à l'intelligence de la population. Je n'admets pas qu'une population ait pu se prononcer sans savoir en quoi constituait la question, après avoir suivi pendant des mois un débat qui a littéralement déchiré la province.

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole dans cet important débat qui affecte l'ensemble de la vie canadienne et qui va au coeur, je pense, de notre conception de ce qu'est le Canada, notre pays. La responsabilité qui nous incombe est donc lourde de conséquences et je sais qu'en votant nous serons tous conscients que nous participons à la construction de notre pays.

Le débat que nous poursuivons est peut-être avant tout un examen de conscience collective. Quand nos descendants, nos enfants et nos petits-enfants étudieront cette partie de l'histoire de leur pays, le Canada, ils se demanderont si nous, députés qui siégeons à la Chambre des communes en 1987, avons posé les gestes qu'il fallait, tenu les discours qui ralliaient les esprits, et si nous avons posé les gestes historiques en laissant de côté notre partisanerie politique pour rejoindre ce que j'appellerais les grandes heures de l'histoire canadienne.